

L'éthique grippée des chaînes de production

Imposer un devoir de vigilance aux multinationales, c'est le combat ardu des parlementaires Marie Arena et Dominique Potier.

politique

Marie Arena est parlementaire à Bruxelles et membre du Parti socialiste belge. Dominique Potier est député PS à Paris. Depuis leur rencontre en septembre à Bruxelles, ils ont décidé d'unir leurs forces face aux lobbies tout-puissants des multinationales. Les deux élus n'ont pourtant rien contre le business ni la mondialisation. Avec leurs convictions en bandoulière, ils souhaitent juste mettre plus d'éthique et de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises. L'effondrement, en 2013, du Rana Plaza au Bangladesh donne du relief à leur combat (voir encadré). « Il ne faut plus faire peser la charge d'un scandale de ce type sur les consommateurs, mais sur les donneurs d'ordres », argue Marie Arena. « La fragmentation des chaînes de production permet l'irresponsabilité des entreprises transnationales », appuie Dominique Potier.

LES MINERAIS DES CONFLITS

Dans sa bataille pour des filières « propres », Marie Arena vise le secteur dit des « minerais des conflits ». L'ex-ministre belge de l'Intégration sociale, des Grandes Villes et des Pensions (de 2008 à 2009) se bat pour que les importateurs et transformateurs d'étain, de tungstène, d'or et de tantale ne financent plus des groupes armés liés aux zones d'extraction. Ces minerais n'ont rien d'anodin : ils entrent dans la fabrication de nos centaines de millions de Smartphones, tablettes et autres composants électroniques de l'industrie automobile, aéronautique et de l'électroménager. « Plusieurs études de l'Onu montrent que les groupes armés de la région de l'Afrique des Grands Lacs paient leurs armes grâce à leur commerce de minerais avec des multinationales. Ces échanges marchands seraient en partie responsables du déplacement de 9,4 millions de personnes », souligne l'eurodéputée.

Si les États-Unis ont déjà obligé Apple et Boeing à certifier leurs sources d'approvisionnement par une loi de 2010 très restrictive en la matière, le Parlement européen a marqué, en mai, son accord pour un encadrement. Mais avant d'être adopté définitivement par l'Europe, le texte doit avoir l'aval du Conseil européen, donc des 28 États membres. Ce qui est loin d'être gagné. « L'Allemagne et l'Italie voient d'un mauvais œil

ce projet de règlement », précise Marie Arena. Et quel avis aura la France ? S'ils ont perdu la première manche, les représentants des intérêts du Cac 40 n'ont pas dit leur dernier mot. Perte de compétitivité, appauvrissement des extracteurs de minerais sont les arguments qu'ils martèleront à nouveau pour éviter la transparence sur leurs affaires. Sans compter les techniques discrètes employées pour discréditer le projet de règlement. « Une étude concurrente à celle de l'Onu a curieusement été publiée. Elle argumente à tort qu'un encadrement de la filière pourrait pénaliser les pays exploitants, qui sont déjà en difficulté économique », relève Marie Arena. Soutenue par de nombreuses ONG et plus de 140 évêques du monde entier, l'eurodéputée espère profiter de l'actualité sur les migrants en Europe : « On m'a fait entendre qu'il y avait une fenêtre de tir. Ce projet de législation contribuerait à fixer les populations dans leurs pays. »

IL S'AGIT DE RESPECTER LES DROITS DE CEUX QUI FABRIQUENT NOS JEANS ET NOS JOUETS À BAS COÛTS.

De son côté, Dominique Potier, cofondateur du think tank Esprit civique, qui s'inspire du christianisme social, porte une proposition de loi sur le devoir de vigilance des multinationales. Fruit d'un travail de deux ans mené avec les députés Danielle Auroi (EELV), Philippe Noguès (PS) et des ONG comme CCFD-Terre solidaire, Amnesty International ou la Fondation Nicolas-Hulot, le texte obligerait toute société de plus de 5000 salariés à mettre en place un plan de vigilance sur ses chaînes de production. Il s'agit de veiller à ce que fournisseurs et sous-traitants respectent les droits humains – ni esclavage moderne ni travail des enfants – et environnementaux de ceux qui fabriquent nos jeans et jouets à bas coûts. Dans le cas contraire, les maisons mères pourraient être sanctionnées d'une amende civile, à hauteur de 10 millions d'euros maximum, et par une publicité de la sanction. « Il faut entrer dans

L'EFFONDREMENT DU RANA PLAZA au Bangladesh a causé la mort de 1127 ouvriers en 2013.



30 millions pour les victimes

En avril 2013, l'immeuble Rana Plaza s'effondre. Y travaillent sans sécurité des ateliers de sous-traitants textile pour des marques étrangères comme Auchan, Walmart, H&M, Benetton... Bilan : plus de 1000 morts. Le volet judiciaire de ce drame, qui met en lumière la question de la responsabilité juridique des multinationales, se poursuit. Après une première plainte classée sans suite, un collectif d'associations (Sherpa, Peuples solidaires et Collectif éthique sur l'étiquette) a redéposé, en juin, une plainte avec constitution de partie civile contre Auchan. En revanche, le fonds d'indemnisation des victimes a atteint son objectif de 30 millions de dollars.

une nouvelle ère de la mondialisation, plus soucieuse de l'être humain, fait valoir Dominique Potier. La France doit être pionnière sur ces principes. Elle finit par être en retard par rapport au Royaume-Uni, pourtant plus libéral dans ses valeurs. »

LE LOBBY PATRONAL S'INSURGE

Voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 30 mars, le texte était à l'origine plus contraignant. Il envisageait une responsabilité pénale des entreprises à l'égard de leurs sous-traitants. Mais le lobby patronal a fait son travail de sape auprès du gouvernement. « Faire une loi franco-française sur ce sujet international, c'est tirer une balle dans le pied de nos entreprises et de leur compétitivité », tonnait le président du Medef, Pierre Gattaz. En février, Pierre Pringuet, patron de la puissante Association française des entreprises privées

(Afef) et alors directeur général de Pernod Ricard, a envoyé un courrier au ministre de l'Économie, Emmanuel Macron. La menace brandie : la délocalisation des entreprises. Il a même été reçu à l'Élysée. Le téléphone a aussi chauffé entre les marchands d'influence, les ministères et Matignon. « Les liens entre les membres des cabinets et des grands groupes industriels sont étroits. Ils appartiennent au même monde », soupire un élu partisan de la proposition de loi au parcours législatif particulièrement tortueux. Après son adoption à l'Assemblée nationale, le texte, déjà moins ambitieux que prévu, a failli être enterré au Sénat. Mi-octobre, avant même l'examen dans l'hémicycle, le rapporteur Christophe-André Frassa (LR) a sorti du chapeau une motion préjudicielle suspendant les débats jusqu'à l'adoption d'une directive européenne. « Un artifice de procédure qui a été utilisé une seule fois depuis 1958... », s'emporte Dominique Potier.

Sous la pression des ONG, de syndicats et des sénateurs de gauche, l'examen de la loi a eu lieu lors d'une première session le 21 octobre. La deuxième se déroulera le 18 novembre. Sans surprise, elle sera rejetée par la droite, majoritaire au Sénat. Et après ? À ce jour, aucune date n'a été fixée pour le retour de la proposition de loi à l'Assemblée nationale, dernière étape avant son adoption. Une lettre a été envoyée à François Hollande. Et Dominique Potier d'alerter : « Notre ennemi, c'est le temps. » Mais aussi une partie de la majorité sous l'emprise des lobbies. PASCALLE TOURNIER